40^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE C.P.E.A

28 et 29 juillet 2017

Coupe de France des Rallyes Coefficient 3 Championnat du Luxembourg des Rallyes

Additif Organisateur n°2

Conformément à la réglementation FFSA.

Cet additif modifie le règlement établi et sera entériné lors de la première réunion des Commissaires Sportifs le Vendredi 28 Juillet à 12H30 à la Salle de la Scierie Cours Stanislas à Mirecourt.

Pour une facilité de logistique au niveau des concurrents, les autocollants d'identification des véhicules d'assistance ne seront pas remis aux vérifications administratives mais lors de la remise du road-book.

L'article 4.3P, est donc modifié comme suit :

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux deux parcs d'assistance situés :

parc 1: Cours Stanislas

parc 2: Avenue Foch et rue du Docteur Brahy

Et suivant les limites de zones précisées dans le road-book.

Des vérifications de respect de zones seront effectuées.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc. Il sera identifié par un autocollant distribué lors de la remise des road-book.